



Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n° 19/2024 : Budget 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Afin d'examiner le budget 2025, notre commission s'est réunie avec la Municipalité en date des 29 octobre et 5 novembre 2024 et en date du 20 novembre 2024 pour en débattre en commission.

La commission tient à remercier les membres de la Municipalité de leur disponibilité et de la clarté de leurs réponses. Elle les remercie également, tout comme le personnel administratif communal, pour la qualité de la préparation de ce budget. Ses remerciements vont en particulier à la Boursière pour l'ensemble des documents remis à la commission des finances. En effet, comme dans le passé, la disponibilité des documents produits et la qualité des informations fournies ont grandement facilité le travail de la commission des finances.

1. Remarques préliminaires

1.1. Qualité globale du budget

Le préavis relatif au budget 2025 soumis au Conseil communal par la Municipalité contient des commentaires nombreux et explicites dans le corps même du budget ainsi que dans les documents annexes remis. Ceci a pour conséquence que, comme ces dernières années, le présent rapport ne comporte pas d'informations complémentaires à celles données par la Municipalité, en particulier sur les différentes rubriques du budget.

L'ensemble des charges diminue (-6.84%) alors que l'ensemble des recettes diminue elle aussi (-2.57%). Cela se traduit par un déficit prévu de CHF 51'334.- (CHF 122'144.- au budget 2024 amendé). La nouvelle péréquation explique en grande partie cette diminution des charges et des revenus. A noter encore que les charges de l'année 2024 étaient alourdies par l'amortissement en une fois de la nouvelle chaudière de notre chauffage à distance.

1.2. Méthodologie d'analyse du budget 2025 par la commission des finances

En l'examinant, la commission des finances a choisi de porter son regard en premier lieu sur les fondamentaux et hypothèses retenues par la Municipalité pour l'élaboration du budget 2025. En effet, la possibilité de pouvoir atteindre les estimations du budget quant aux revenus et l'évolution probable des charges auxquelles la commune doit faire face sont d'autant plus réalistes que les fondamentaux sur lesquels reposent les réflexions de la Municipalité sont, eux aussi, réalistes.

La commission des finances a ainsi à nouveau échangé avec la Municipalité à propos des aspects suivants : démographie, évolution des revenus de la population et des rentrées fiscales, impact de la mise en réserve du territoire communal, évolution des charges péréquatives et de leur calcul, et la politique d'engagement de nouveau personnel.

2. Démographie de la commune – prévisions jusqu'en 2030

La progression de la population devrait se poursuivre de manière très mesurée au cours des cinq prochaines années.

Selon les prévisions actualisées, la population de la commune pourrait être de 2'967 habitants à fin 2024 et atteindre 3'046 habitants en 2030 (+2.7%).

La commission des finances estime les nouvelles prévisions démographiques plutôt fiables. Cependant il est bien entendu impossible d'anticiper une date de mise en vigueur de notre nouveau plan

d'affectation qui permettrait à la commune de sortir de la zone de réserve et ainsi de voir arriver de nouveaux habitants.

3. Evolution globale des charges et des revenus pour le budget 2025

Après une hausse d'environ 10% en 2024, l'ensemble des charges diminue de 6.84% pour 2025. Comme nous allons le voir ci-dessous, cette baisse est composée autant d'éléments maîtrisables que non maîtrisables par la commune.

Les revenus globaux diminuent de 2.57% après une hausse prévue de 4.71% en 2024. Alors que le taux d'imposition communal ne sera pas modifié, la Municipalité table sur une augmentation des recettes fiscales générales de 1.15% par rapport au budget 2024. Les prévisions des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation sont calculés par rapport à une moyenne des 5 dernières années. Seul le retour péréquatif explique cette baisse des revenus. Il est à mettre en relation avec le coût total de la péréquation qui est lui aussi en baisse.

Du côté des charges, la commission des finances constate avec la Municipalité une baisse significative des charges péréquatives dues au nouveau calcul de la péréquation. Nous précisons encore que ce sont des chiffres donnés par le Canton.

Le poste 36 « Aides et subventions » inquiète particulièrement la commission des finances. En effet, les coûts relatifs au relais de Mômes (UAPE et garderie nurserie) sont hors de contrôle ! le poste UAPE augmente de 18.5% pour 2025 alors qu'il avait déjà augmenté de 19.6% en 2024. Le poste Nurserie garderie augmente de 40.6% pour 2025 après une augmentation de 9.7% en 2024. Cette situation est alarmante.

Nous constatons également une hausse significative des dépenses dans les secteurs « maîtrisables », dont CHF 240'376.- (+6.64%) pour « Biens, services, marchandises ». Cette hausse s'explique par les coûts d'entretien des immeubles, routes et territoire. La baisse dans le poste « Autorités et personnel » s'explique par un ajustement des ressources (-0.62 poste pour 2025) mais est en partie compensée par la hausse du côté des prestataires externes (travaux externalisés).

Les amortissements (hors amortissement de la nouvelle chaudière) ainsi que les attributions aux fonds de financement spéciaux sont eux aussi en hausse. Ces hausses s'expliquent par le fait que les amortissements commencent l'année du bouclage des préavis et qu'il a été décidé d'alimenter des fonds de rénovation pour plusieurs bâtiments (Grange 6, Ancienne-Poste 8, Village 22 et Pré-Morlot 1).

Les intérêts passifs sont eux aussi en hausse (+16.61%). Ils sont calculés sur la base des taux effectifs de nos emprunts.

4. Evolution de l'auto-financement

La marge d'autofinancement s'améliore très légèrement par rapport au budget 2024. Par contre, hors impôts aléatoires, cette dernière est négative (CHF - 541'980.-). Cette marge d'autofinancement pourrait nous contraindre à emprunter pour financer nos prochains investissements qui se montent à plus de 2 millions par année selon les dernières projections.

	Budget 2023	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
	624'161	2'377'936	559'169	728'420

5. Structure du budget

5.1 Répartition des charges par nature

On peut considérer que seules les charges des groupes 30 et 31 sont modulables ou flexibles et ceci seulement de façon partielle. Ces deux groupes représentent ensemble le tiers du budget. Pour 2025, le cumul de ces 2 postes est supérieur au budget 2024. Alors que le poste 30 diminue légèrement (0.6 poste de moins), le poste 31 augmente de 6.64 %. Cette hausse s'explique par l'externalisation de certaines tâches et des frais d'entretien d'immeuble supérieurs au budget 2024.

La hausse des intérêts passifs est liée à celle du taux d'intérêt moyen calculé sur l'ensemble des emprunts.

La hausse des amortissements (hors amortissement extraordinaire de la chaudière en 2024) est due au bouclage de plusieurs préavis.

La répartition des charges par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2024, est la suivante :

	Budget 2025		Budget 2024		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
30 Autorités & personnel	2 863 978	14.06%	2 969 044	13.58%	-105 066	-3.54%
31 Biens, services	3 862 771	18.96%	3 622 395	16.57%	240 376	6.64%
32 Intérêts passifs	92 853	0.46%	79 603	0.36%	13 250	16.65%
33 Amortissements	1 121 825	5.51%	1 920 125	8.78%	-798 300	-41.58%
35 Participations	10 192 772	50.04%	11 182 064	51.14%	-989 292	-8.85%
36 Subventions	1 534 085	7.53%	1 315 538	6.02%	218 547	16.61%
39 Imputations internes	700 705	3.44%	776 701	3.55%	-75 996	-9.78%
Total des charges	20 368 989	100.00%	21 865 470	100.00%	-1 496 481	-6.84%

5.2 Répartition des revenus par nature

La répartition des revenus par nature, en comparaison avec le budget de l'année 2024, est la suivante :

	Budget 2025		Budget 2024		Différence	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
40 Impôts	13 469 500	67.23%	13 316 000	64.75%	153 500	1.15%
41 Patentes, concessions	75 200	0.38%	90 000	0.44%	-14 800	-16.44%
42 Patrimoine	1 325 076	6.61%	1 290 407	6.27%	34 669	2.69%
43 Taxes, émoluments	2 837 803	14.16%	2 751 553	13.38%	86 250	3.13%
44 Part recettes cant.	561 800	2.80%	561 600	2.73%	200	0.04%
45 Remb. Collectivités	991 140	4.95%	1 729 893	8.41%	-738 753	-42.71%
46 Autres participations	74 360	0.37%	48 360	0.24%	26 000	53.76%
49 Imputations internes	700 705	3.50%	776 701	3.78%	-75 996	-9.78%
Total des revenus	20 035 584	100.00%	20 564 514	100.00%	-528 930	-2.57%

Budget 2025

Concernant une augmentation des revenus, seule une modification du taux d'imposition permettrait à la Municipalité, avec l'accord du Conseil communal, de les augmenter.

Il convient encore de noter que le budget 2025 prévoit des prélèvements au fonds de réserve principalement pour équilibrer les comptes du réseau d'égout et d'épuration ainsi que les comptes du service des eaux.

Il faut relever que le fond de réserve du poste égout/épuration est épuisé.

6. Analyse des revenus

N° rubrique	Nature des taxes	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Ecart budget 2024 - 2025
42.4313.00	Taxes permis de construire	44 629	61 508	80 000	80 000	0
46.4341.00	Taxes introduction égouts	72 302	20 006	34 000	24 500	-9 500
81.4341.00	Taxes introduction eau	248 476	34 250	68 000	49 000	-19 000
Total		365 407	115 764	182 000	153 500	-28 500

Excepté les impôts, une part des revenus de la commune est liée à des taxes. Ces taxes, qui atteignaient le million en 2013 (environ 6% des revenus) ont diminué de plus de 85% depuis. La mise en réserve de notre territoire explique bien entendu cette baisse. Ces taxes représentent aujourd'hui moins de 1% de nos revenus (0.75% précisément). L'estimation de ces taxes est fondée sur l'inventaire des constructions en cours.

7. Répartition des charges et revenus par dicastère

La Municipalité a fourni de nombreux commentaires dans son préavis et nous l'en remercions. La commission des finances tient néanmoins à préciser les points suivants :

- Le poste Autorités et Personnel est maintenant relativement stable. Il n'est pas prévu de nouveaux postes pour le moment.
- Le poste 1405 augmente suite au préavis voté pour la mobilité innovante.
- Les frais liés au bassin de transport sont stables par rapport au budget 2024, et ce pour la première fois depuis plusieurs années.
- Coûts du poste Service de l'informatique (19) en hausse suite à divers préavis votés au sujet de la sécurité informatique.
- Nouvelles attributions à des fonds de réserve pour certains bâtiments (3501, 3502, 3503 et 3504). Coûts d'entretien plus élevés pour le CCS (3500) et le bâtiment de l'administration communale (3503).
- Epuisement de la réserve au poste Egouts/épuration.
- Coûts scolaires (primaire et secondaire) de nouveau en hausse (environ 4.3%) après une augmentation de 6.5 % en 2024, une augmentation de 13.4 % en 2023 et une augmentation de 12.5 % en 2022. La commune ne maîtrise pas cette hausse de charge puisque les chiffres sont transmis par l'AISGE.
- Explosion des coûts du relais des Mômes (Nursérie-garderie et UAPE).
- Coûts de la péréquation en baisse suite à la nouvelle méthode de calcul.

8. Perspectives pour les budgets futurs

La commission des finances remercie la Municipalité pour le réalisme de ce budget sur lequel un travail de fond a été mené. Elle encourage la Municipalité à persévérer dans cette voie.

Les incertitudes liées à la situation actuelle combinées à la construction de l'école du Bix nécessitent une rigueur particulière afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile. Pour cela, la commission des finances encourage vivement les délégués auprès des associations intercommunales à être particulièrement vigilants lors des votes des budgets.

La commission des finances encourage la Municipalité à continuer de faire preuve de rigueur sur les postes dits maîtrisables, à savoir le poste Autorités et Personnel et le poste Biens, services et marchandises.

La marge d'autofinancement doit rester au centre des préoccupations. Si cette dernière s'améliore, cela signifie que nous pourrions diminuer l'endettement de la commune pour financer les nouveaux investissements nécessaires et ainsi diminuer le risque de devoir augmenter le taux d'imposition.

9. Amendement(s) proposé(s) par la commission des finances

Malgré les efforts de la Municipalité, la commission des finances estime que certains coûts liés à l'entretien des bâtiments doivent être réduits, notamment des travaux non-essentiels sur des bâtiments qu'il faudra certainement rénover lourdement d'ici quelques années.

Nous proposons donc l'amendement suivant :

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AU BUDGET 2025			
Deficit selon budget présenté	51 334.00		
3503.3141.00	18 000.00	suppression des remplacements des velux	
Déficit selon budget amendé	33 334.00		

10. Conclusions de la commission

Considérant que :

- Les charges prévues par le budget après amendement sont acceptables ;
- L'affectation des ressources paraît adéquate en regard des charges connues et aux besoins de notre commune ;
- Les revenus semblent estimés de façon réaliste ;

La commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le budget tel qu'amendé par la commission des finances avec des charges pour CHF 20'350'990.- et des revenus pour CHF 20'035'584.- soit un excédent de charges après attributions et prélèvements aux financements spéciaux de CHF 33'334.-

Arzier – Le Muids, le 20 novembre 2024

Pour la Commission des finances :



Christian BRUGGER



Pascal VOUTAT



Matthieu DE WOLFF

Flavio BOSCARDIN



Didier HERMANN

Rapporteur